



VILLE DE JOLIETTE

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour rencontrer les exigences de la *Loi sur les cités et villes* et plus particulièrement l'article 474.1 de cette loi et l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il me fait plaisir de vous soumettre le présent rapport sur la situation financière de la Ville de Joliette.

1. DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2011

Les états financiers consolidés vérifiés par la firme DCA, comptable agréé inc., présentent fidèlement la situation financière de la Ville de Joliette, au 31 décembre 2011.

Les revenus ont atteint un montant de 55.6 \$ millions, soit 0.5 \$ million de plus que prévu. Les dépenses ont atteint 52.1 \$ millions, soit 5.9 \$ millions de moins que prévu. Quant au surplus de fonctionnement, il s'établit à 3.4 \$ millions. Pour la conciliation à des fins fiscales, c'est-à-dire pour la taxation, nous devons ajouter l'amortissement des immobilisations et l'affectation des surplus, puis soustraire le remboursement de la dette et le financement d'investissements par le fonds général. L'ensemble des opérations a ainsi dégagé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 4.7 \$ millions dont 3.1 \$ millions ont été affectés à l'exercice 2012.

	BUDGET \$	RÉEL \$
Total des revenus	55 091 494	55 570 103
Total des dépenses	<u>(58 030 139)</u>	<u>(52 126 842)</u>
Excédent (déficit) de l'exercice selon les normes comptables	(2 938 645)	3 443 261
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>		
Amortissement des immobilisations	6 212 022	5 921 261
Remboursement de la dette à long terme	(3 936 093)	(4 297 775)
Remboursement au fonds de roulement	(665 784)	(569 155)
Activités de fonctionnement financées à long terme	0	307 855
Affectation au montant à pourvoir dans le futur	0	(43 214)
Affectations provenant des surplus	3 800 000	3 237 074
Produit sur cession d'actif	0	45 141
Activités d'investissement par le fonds général	<u>(2 830 500)</u>	<u>(3 296 325)</u>
Total des éléments de conciliation aux fins fiscales	2 938 645	1 304 862
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	0	4 748 123

La part de l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2011 attribuable au réseau électrique est de 3 847 967 \$ et la part de l'excédent pour les activités municipales est donc de 900 156 \$.

2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le dernier programme triennal d'immobilisations que la Ville de Joliette a adopté pour 2012-2013-2014 au montant de 46 522 000 \$ prévoyait pour l'année 2012 des dépenses de 17 374 000 \$. Les projets d'infrastructures réalisés ont été :

▪ Travaux de réfection du boulevard Dollard	6.1 M \$
▪ L'ouverture d'une nouvelle rue dans le parc industriel Nazaire-Laurin	0.6 M \$
▪ La réfection du revêtement asphaltique et des trottoirs de plusieurs rues et le début des travaux de réaménagement du carrefour Musée/CÉGEP	1.0 M \$
▪ L'acquisition d'un nouveau logiciel de facturation d'électricité	0.7 M \$
▪ Travaux majeurs d'entretien à la Caserne incendies et le réaménagement de locaux à l'hôtel de ville	0.4 M \$
▪ Le renouvellement de la flotte de véhicules	0.9 M \$
▪ Le réaménagement des pistes cyclables des rues Saint-Pierre Sud et Gauthier Sud/Chemin des Prairies	0.5 M \$
▪ TOTAL	10.2 M \$

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'EXERCICE EN COURS

L'exercice financier 2012 se dirige vers un surplus d'environ 2.1 M \$. Nous avons prévu l'ajout de 33 M \$ en nouvelles valeurs au rôle d'évaluation pour 2012. Cet objectif n'a pas encore été atteint en date du 31 octobre 2012, car des

projets d'investissements dans le secteur résidentiel ont été reportés à 2013. Certains revenus ont été revus à la hausse pour un total de 0.5 M \$. Quant aux dépenses, nous croyons pouvoir terminer l'année avec des économies de l'ordre de 1.6 M \$ dans les diverses activités, soit 2 % du budget.

La Ville de Joliette a apporté son soutien à divers événements culturels. De plus, l'organisation de la Fête nationale et les Vendredis acoustiques ont été un franc succès.

4. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2013

La Ville de Joliette entend poursuivre ses efforts pour maintenir l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses de fonctionnement. Les éléments suivants seront étudiés lors de la préparation du budget 2013 :

1. Ajout d'une tarification distincte des services (eau, ordures et assainissement) aux maisons de chambres de 5 unités et plus ;
2. Maintenir les dépenses de fonctionnement et les investissements à un niveau permettant le développement continu de la ville sans excéder l'augmentation reflétant celle du coût de la vie ;
3. Subvention à l'agrandissement et la mise aux normes du Musée d'art pour un montant de 750 000 \$;
4. Participation à l'organisation des fêtes du 150^e en collaboration avec la Corporation des fêtes dont le budget est estimé à 850 000 \$;
5. Établir les conditions de réalisation pour construire un centre des congrès à Joliette.

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2013-2014-2015

L'ensemble du programme triennal des dépenses en immobilisations devrait s'élever à 45.9 M \$ dont une somme de 23 M \$ en 2013 pour financer certains projets dont les principaux sont les suivants :

▪ La poursuite des travaux de réaménagement du boul. Dollard	2.1 M \$
▪ Amélioration au poste Alpha pour répondre à la demande d'électricité en période de pointe	1.3 M \$
▪ La mise aux normes et la modernisation du Centre Récréatif Marcel-Bonin	5.0 M \$
▪ La transformation du carrefour Musée/CEGEP et la réfection des infrastructures sous-terraines	4.0 M \$
▪ La mise en valeur de l'île Vessot	2.2 M \$
▪ Le renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules et d'équipements et l'ajout de nouveaux véhicules	1.2 M \$
▪ Les travaux de réfection des installations à l'usine de traitement de l'eau (la réserve d'eau et le canal d'amenée d'eau brute)	0.5 M \$
▪ La réfection du barrage Gohier	0.4 M \$
▪ La réfection de la piscine municipale	2.0 M \$
▪ La réhabilitation des infrastructures locales	1.0 M \$
▪ TOTAL	19.7 M \$

6. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001), la rémunération annuelle du maire s'établira pour 2012 à 56 606.12 \$ et son allocation de dépenses est fixée à 15 310.00 \$ pour un total de 71 916.12 \$. À cela, s'ajoute la rémunération accordée par la Municipalité régionale de comté de Joliette qui est de 9 222.20 \$. Quant à la rémunération des conseillers, celle-ci s'établira à 15 794.27 \$ et l'allocation de dépenses à 7 897.14 \$ pour un total de 23 691.41 \$.

7. LISTE DES DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$

Tel que requis à la *Loi sur les cités et villes*, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, et ce, pour la période du 1er novembre 2011 au 31 octobre 2012. Cette liste est disponible pour consultation au service des Finances.

En terminant, vous êtes cordialement invités à la séance spéciale d'adoption du budget 2013 qui se tiendra le 17 décembre 2012.

APPROUVÉ PAR :

JOLIETTE, le 19 novembre 2012.

M. René Laurin
Maire